

**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
JEUDI 29 MARS 2012
A 20 H 30**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **Jeudi 29 MARS 2012 à 20 H 30** à la Mairie de GRON.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 22 mars 2012

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 23 février 2012.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

– Centre de Loisirs : séjours en juillet 2012
Convention avec l'Agence « Odyssée Vacances »

- Centre de Loisirs : aménagement de placards Salle d'activité sur 8m,
démolition d'une cloison rez-de-chaussée et pose d'une cloison à l'étage
Demande de subvention au titre de la DETR de 40%

- Service Ados : camps d'été 2012
Conventions avec Made in Kart à Joigny, la Base de Loisirs de Saint-Fargeau et
l'Association Aloha Evasion à Mesnil Saint-Père.

- Groupe Scolaire : aménagement d'une rampe accès handicapé
Demande de subvention auprès du Comité National du FIPHFP au taux de 75%

2 – URBANISME

- Taxe d'Aménagement : modification de la délibération du 27 octobre 2011

4 – FONCTION PUBLIQUE

- Ecole Maternelle : Contrat CAE-CUI

- Bibliothèque Municipale : Contrat CAE-CUI

7 – FINANCES LOCALES

- Vote des Taux d'imposition 2012
- Tarifs des activités au service Ados
- Encaissement d'un chèque

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

- Budget Principal : Adoption du Compte Administratif
- Budget du service de l'eau : Adoption du Compte Administratif
- Budget du service assainissement : Adoption du Compte Administratif

COMPTE DE GESTION 2011

- Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion
- Budget du service de l'eau : Approbation du Compte de Gestion
- Budget du service assainissement : Approbation du Compte de Gestion

AFFECTATION DES RESULTATS

- Budget Principal : affectation des résultats
- Budget du service de l'eau : affectation des résultats
- Budget du service assainissement : affectation des résultats

VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS

- Vote du Budget Principal
- Vote du Budget du service de l'eau
- Vote du Budget du service d'assainissement

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS ORALES

**COMMUNE DE GRON
SEANCE DU JEUDI 29 MARS 2012**

[]

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 22 mars 2012 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

Sont présents : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Martine BOULAY, Philippe LAGOGUE, Adjoint, Françoise HUYSMAN, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Dany GREGOIRE, Alain CHAPLY, Dominique PAVAT, Conseillers.

Absents excusés : Christian DELHOUME (pouvoir à Jean-Paul ROUX), Marie-Pierre PODGORNIAK (pouvoir à Eric BIRON), Olivier LELARGE (pouvoir à Stéphane PERENNES).

Secrétaire de séance : Eric BIRON

Le Conseil approuve le compte rendu du 23 février 2012

1 – COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2012/03/01

Centre de Loisirs : séjours en juillet 2012

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Agence « Odysée Vacances », concernant les deux camps d'été qui auront lieu au centre du Domaine de Bel Air à Bar-sur-Seine dans l'Aube, du 16 au 20 juillet et du 23 au 27 juillet 2012. Le coût des deux séjours est de 10 350€.

La participation financière des familles sera fixée au prochain Conseil Municipal.

Délibération n° 2012/03/02

Aménagement du Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal accepte de faire procéder à différents travaux intérieurs afin d'optimiser au mieux l'espace des salles existantes.

Un devis est accepté pour un montant de 4 140€ H.T. afin de démolir 3 cloisons dans la salle de motricité et de créer une nouvelle cloison côté cuisine. Au 1^{er} étage, enlèvement de la rampe et cloisonnement de la cage d'escalier pour organiser une salle de repos (Entreprise P.A.G. SENS).

Un second devis est accepté pour un montant de 2 658€ H.T. et concerne une rampe de 8 mètres de placards dans la salle d'évolution pour un rangement optimal du matériel éducatif et d'une partie en retour bureau pour y installer un ordinateur et modification d'un meuble existant (Menuiserie BIRON).

Ces travaux entrent dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et sont subventionnés à hauteur de 40 %.

Délibération n° 2012/03/03
Service Ados : camps d'été 2012

Quatre conventions sont signées pour le mois de juillet 2012 avec « Made in Kart » de Joigny, la Base de Loisirs au Lac du Bourdon et la Base de Loisirs de Mesnil Saint Père.

Le montant global de ces mini-camps est de 6 004,74€ et concernera 10 jeunes et 2 adultes encadrants.

Délibération n° 2012/03/04
Groupe Scolaire : demande de subvention

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'accessibilité des écoles, le (FIPHFP) Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique met en œuvre un plan pluriannuel d'actions. C'est dans ce contexte qu'un devis a été présenté par l'entreprise GIZARD pour l'aménagement d'une rampe sur une longueur de 22 mètres pour un montant de 13 728,80€ H.T. et deux devis ont été présentés par la Serrurerie LECLERC et concerne la fabrication d'une main courante double pour un montant de 6 201,69€ H.T. et le second concerne la fabrication et pose de 3 regards de visite pour les gouttières pour un montant de 1 269,62€ H.T.

Une subvention est sollicitée à hauteur de 75% soit 15 900€.

2 - URBANISME

Délibération n° 2012/03/05
Taxe d'aménagement

La délibération en date du 27 octobre 2011 concernant la Taxe d'Aménagement (TA) doit être modifiée comme suit :

- la phrase précisant que l'instauration de la Taxe d'Aménagement est valable 3 ans est annulée. Elle n'est pas limitée dans le temps.
- la phrase exonérant Brennus Habitat de la Taxe d'Aménagement pour le lotissement des Chaponnières est supprimée : cette exonération est de plein droit en application des dispositions de l'article L331-7 6° du code de l'urbanisme.

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2012/03/06
Ecole maternelle : contrat CAE-CUI

Délibération n° 2012/03/07
Bibliothèque municipale : contrat CAE-CUI

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer deux contrats aidés avec Pôle Emploi.

L'un concerne la continuité du poste créé il y a 24 mois. Il permet l'ouverture de la garderie à l'école maternelle. C'est un nouveau contrat qui est signé au 1^{er} mai 2012 (35 h).

Le second concerne le remplacement d'un agent à la Bibliothèque Municipale à raison de 26 h/semaine pour 6 mois.

Ces contrats bénéficient d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% sur un maximum de 26 h.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2012/03/08 Vote des taux d'imposition

Les élus ont voté à l'unanimité pour le maintien des taux des quatre taxes locales :

- Taxe d'habitation	12,27%	
- Taxe sur le foncier bâti	8,28%	
- Taxe sur le foncier non bâti		27,63%
- Contribution foncier des entreprises (CFE)		16,27%

Le produit attendu est de 1 153 869€.

Délibération n° 2012/03/09 Tarifs des activités au Service Ados

Le Conseil Municipal adopte les différents tarifs de l'année 2012, concernant les activités de sorties payantes du Service Ados :

- moins de 15€ : aucune participation de la Commune.
- de 15€ à 40€ : participation de la Commune à hauteur de 50%
- au-delà de 40€ : participation de la Commune à hauteur de 75%

La cotisation annuelle reste fixée à 1€.

Délibération n° 2012/03/10 Encaissement d'un chèque

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser un chèque d'un montant de 46,02€ émis par les assurances THELEM suite à la résiliation du contrat TAUC0784813 – Motoculteur Staub 6600.

Cette recette est imputée à l'article 7788.

Adoption des comptes administratifs

René VIRATELLE, 1^{er} Adjoint et conformément à l'article L 212.14 du Code Général des Collectivités Territoriales est élu pour assurer la présidence.

Délibération n° 2012/03/11 Budget Principal

Le Compte Administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement :	+826 585,23 €
- section d'investissement :	<u>- 394 212,96 €</u>
- résultat global de clôture :	+432 372,27 €

Délibération n° 2012/03/12
Budget de l'Eau

Le Compte Administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

- section d'exploitation :	+ 45 596,64 €
- section d'investissement :	<u>+104 119,95 €</u>
- résultat global de clôture :	+149 716,59 €

Délibération n° 2012/03/13
Budget de l'Assainissement

Le Compte Administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

- section d'exploitation :	108 827,13€
- section d'investissement :	<u>736,52€</u>
- résultat global de clôture :	109 563,65€

Délibération n° 2012/03/14
Budget Principal

Le Compte de Gestion 2011 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2012/03/15
Budget de l'Eau

Le Compte de Gestion 2011 dressé par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2012/03/16
Budget de l'Assainissement

Le Compte de Gestion 2011 par Monsieur Bernard PINOT, Trésorier, est approuvé par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2012/03/17
Budget Principal

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2011 sur le Budget Primitif 2012 comme suit : 394 212,96€ seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement en investissement.

Le Solde positif de 432 372,27€ sera reporté sur la section de fonctionnement en 2012.

Délibération n° 2012/03/18
Budget de l'Eau

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2011 sur le Budget Primitif 2012 comme suit : 45 596,64€ sont repris en excédent de fonctionnement et 104 119,95€ sont repris en excédent d'investissement.

Délibération n° 2012/03/19
Budget de l'Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2011 sur le Budget Primitif 2012 comme suit : 108 827,13€ sont repris en excédent de fonctionnement et 736,52€ sont repris en excédent d'investissement.

Délibération
Budget Principal

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 2 765 500,27€

Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 2 394 437,29€

Délibération
Budget de l'Eau

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 137 216,64€

Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 130 879,95€

Délibération
Budget de l'Assainissement

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 233 827,13€

Section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 826,52€

AFFAIRES DIVERSES : Salle La Grange
Délibération 2012/03/20

Le Maire fait part du problème de chauffage à la Salle »La Grange ».

Après avoir rencontré l'entreprise Guy PELÉ, il apparaît qu'il n'existe pas d'autre solution technique que des aérothermes pour chauffer rapidement le volume de cette salle.

Les élus acceptent le devis de l'entreprise PELÉ d'un montant de 9 168€ H.T. et sollicitent une subvention auprès du Conseil Général de l'Yonne.

QUESTIONS ORALES :

Stéphane PERENNES souhaite qu'un sondage soit réalisé pour répondre à l'opportunité d'ouvrir la Maison des Ados au mois d'août.

D'autre part, la place de parking située près de la Croix de Pierre devrait être déplacée de quelques mètres en direction de COLLEMIERS pour permettre aux tracteurs de tourner.

Martine BOULAY fait un compte rendu de la réunion du Conseil Municipal d'Enfants du 18 février 2012. Les jeunes élus demandent que soit réparé le pont de bois du chemin de la Mailloterie. D'autres sujets les intéressent tels que les poubelles à chewing-gum ou des abris bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.